



3M Science.
Applied to Life.™

Films pour vitrage 3M™

**Garantie premium
pour transformateurs
agrées.**

Garantie premium pour transformateurs agréés

1. Déclaration de garantie

Les films pour vitrage 3M™ (3M™ Window Films) séduisent par une norme de qualité élevée. Nos technologies brevetées et notre expertise en matière de production assurent une longue durabilité et donc une longue durée de vie du film.

Dans le cadre du concept de garantie 3M pour les produits film pour vitrage, nous garantissons les propriétés de produits suivantes au cours des délais de garantie :

1. Un aspect visuel homogène du film pour vitrage installé (pas de décoloration nette ni de changement de couleur, de fissuration, de rupture, de délaminage, de décollement ou de détachement), à l'exception des changements visés au point 5
2. L'adhérence du film pour vitrage sur la surface vitrée
3. Pas de bris de verre du fait de la tension thermique à titre de conséquence directe de l'application du film pour vitrage (sur la base des résultats de l'analyse Glass Check)

2. Prestations de garantie

En cas de garantie au cours de la première moitié du délai de garantie défini, 3M rembourse la totalité de la valeur du matériel. En cas de garantie au cours de la deuxième moitié du délai de garantie défini, 3M rembourse la valeur Matériel au prorata, selon la clé de calcul suivante :

Durée de la garantie	Prestation de garantie intégrale	Prestation de garantie au prorata	Décote mensuelle
15 ans (180 mois)	jusqu'à 90 mois	91-180 mois	1/180
12 ans (144 mois)	jusqu'à 72 mois	73-144 mois	1/144
10 ans (120 mois)	jusqu'à 60 mois	61-120 mois	1/120
8 ans (96 mois)	48 mois	49-96 mois	1/96
7 ans (84 mois)	42 mois	43-84 mois	1/84
5 ans (60 mois)	30 mois	31-60 mois	1/60
4 ans (48 mois)	24 mois	25-48 mois	1/48
3 ans (36 mois)	18 mois	19-36 mois	1/36

Exemple :

Produit avec durée de garantie de 5 ans (60 mois). Constatation du dommage au bout de 50 mois d'utilisation. Valeur d'achat du matériel selon montant de la facture : 600 CHF.

Calcul :

Durée résiduelle : 60 mois - 50 mois = 10 mois résiduels
600 CHF / 60 mois (durée totale) * 10 mois résiduels = 100 CHF remboursés

En plus du remplacement du matériel des films pour vitrage, 3M rembourse, en cas de garantie au cours de la première moitié de la durée de garantie indiquée, les frais nécessaires et attestés effectivement occasionnés pour le retrait et la pose d'un nouveau film pour vitrage jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 30 CHF par m². Pour les films pour vitrage Prestige Exterior, Scotchshield™ Ultra et Scotchshield™ Ultra Prestige, 3M rembourse les frais nécessaires et attestés effectivement occasionnés pour le retrait et la pose d'un nouveau film pour vitrage pendant la totalité de la durée de garantie jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 30 CHF par m². 3M se réserve le droit d'effectuer les travaux elle-même ou de les faire réaliser par une entreprise de son choix.

3. Délais de garantie

Les délais de garantie pour les films pour vitrage posés à l'intérieur s'étendent aux périodes suivantes :

Type de film	Application verticale (90 °C à 75 °C)	Application horizontale (74 °C à 0 °C)
Série Prestige	15 ans	15 ans
Série Night Vision	12 ans	12 ans
Silver, Neutral, Nickel	10 ans	10 ans
Silver 15 Plastic	10 ans	10 ans
Série Thinsulate™	10 ans	10 ans
Série All Seasons	8 ans	8 ans
Scotchshield™ Ultra S600/S800	15 ans	15 ans
Scotchshield™ Ultra Prestige	15 ans	15 ans
Scotchshield™ Ultra Night Vision	12 ans	12 ans
3OPL	5 ans	5 ans
Safety S40, S70, S80, S140	10 ans	10 ans
Daylight Redirecting Film	10 ans	10 ans

Les délais de garantie pour les films pour vitrage posés à l'extérieur s'étendent aux périodes suivantes :

Type de film	Application verticale	Application horizontale
Série Prestige Exterior	10 ans	7 ans**
Série Silver Exterior*	7 ans	5 ans
Neutral 35 Exterior*	7 ans	5 ans
Silver 15 Plastic*	4 ans	3 ans
S40 Exterior, S70 Exterior*	7 ans	5 ans

* Pour ces films, un scellement des bords est obligatoire. Les durées de garantie mentionnées ci-dessus ne s'appliquent que si les bords ont été scellés avec du silicone à reticulation neutre ou une bande, résistante aux intempéries et appropriée pour l'usage à l'extérieur. L'utilisation du Mastic silicone Marine 3200 3M, 3M Mastic hybride 760 ou 3M Edge Sealing Tape 3695A est recommandée. Tenez compte des instructions de pose !

** Un scellement des bords n'est obligatoirement prescrit que lorsque les bords sont exposés à l'eau ou à la neige pendant une période prolongée. Le délai de garantie commence à courir lorsque les travaux de pose sont entièrement terminés.

4. Conditions de garantie

La garantie s'applique exclusivement aux poses réalisées par des transformateurs agréés pour les films pour vitrage. L'exécution de l'analyse Glass Check 3M et l'inscription correcte par le transformateur agréé pour les films pour vitrage sont nécessaires.

Les vitres ne doivent pas être endommagées au moment de la pose.

Le droit à la garantie ne sera honoré que si le défaut est signalé immédiatement après sa survenance, au plus tard dans un délai d'un mois, par le transformateur de films pour vitrage. Le droit à la garantie prend fin en tout état de cause à l'échéance de la durée de garantie de la première installation. Ceci vaut également pour les surfaces qui ont été nouvellement posées au cours de la durée de garantie dans le cadre d'un éventuel traitement de garantie. En cas de questions relatives à des grands projets, adressez-vous à 3M en ce qui concerne une garantie de projet.

5. Exclusions de garantie

Les films pour vitrage sont plus ou moins exposés aux intempéries naturelles, selon l'usage auquel ils sont destinés, ce qui, avec le temps, peut entraîner une perte progressive de transparence, de légers changements de couleur, un léger décollement des bords et, dans de rares cas, la formation de petites fissures. De tels dommages ne sont généralement pas causés par un défaut du produit et ne sont donc pas couverts par cette garantie.

De plus, les erreurs causées par une pose incorrecte ne sont pas couvertes par cette garantie.

Ne sont pas non plus couverts par cette garantie les défauts causés par un entretien omis ou inadéquat, une réparation incorrecte du film pour vitrage ou des dommages au niveau de la vitre existant avant la pose (par ex. dommages sur les bords).

Sont exclues de la garantie de l'aspect visuel homogène les réductions des propriétés techniques et optiques qui peuvent résulter du processus général de vieillissement. La garantie de l'adhérence du film sur la surface du verre ne s'applique pas à un détachement dans la zone du bord jusqu'à une largeur de 25mm.

6. Instruction d'entretien

Les films pour vitrage 3M sont fabriqués dans un matériau de haute qualité. Veuillez observer les instructions suivantes pour l'entretien des fenêtres équipées de film pour vitrage afin de maximiser les performances et la durée de vie du film :

1. Le séchage absolu du film pour vitrage dure quelques jours. Donnez au film la possibilité de se lier fermement avec le verre. Par conséquent, faites nettoyer les vitres revêtues au plus tôt 30 jours après l'installation. Veuillez noter que l'aspect laiteux et trouble de la vitre disparaît, une fois la pose du film pour vitrage effectuée, après que l'eau a séché.
2. Le nettoyage des fenêtres doit s'effectuer avec suffisamment d'eau afin que la poussière et la saleté soient éliminées par rinçage et non par frottement. N'utiliser en aucun cas de l'eau contenant du sable et d'autres particules pour le nettoyage, ce qui rayerait le film.
3. Le nettoyage doit être effectué autant que possible uniquement avec une éponge ou un chiffon doux. Procéder au séchage des vitres avec du cuir propre. Si des raclettes en caoutchouc sont utilisées, un cuir doit être tendu sur la raclette.
4. Rien ne s'oppose à l'utilisation d'additifs de nettoyage disponibles dans le commerce, à moins qu'ils ne contiennent des solvants ou des abrasifs.
5. Ne pas utiliser de chiffons, éponges ou soies dures.
6. Ne faites pas nettoyer les films à sec.
7. Les films extérieurs doivent être nettoyés deux fois par an, au printemps et à l'automne. Les films extérieurs qui ne sont pas nettoyés perdent leurs propriétés réfléchissantes et deviennent opaques. L'absorption augmente et entraîne, par exemple, une fissuration de la métallisation (fissures parallèles). Les défauts causés par l'omission d'un nettoyage ne sont pas couverts par la garantie.

7. Traitement de garantie

En cas de réclamations et de questions, veuillez vous adresser à votre transformateur agréé pour les films pour vitrage.



3M (Suisse) S.à r.l.
Commercial Solutions Division

Eggstrasse 93
CH-8803 Rüslikon
Tel.: 044 724 91 21
Fax: 044 724 94 90
www.3mwindowfilms.ch